



# Extrait du registre des délibérations

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
PÉRIGORD LIMOUSIN

2023-5-26

0240000100752-20231109-2023\_5\_26-DE  
Reçu le 16/11/2023  
Département de la  
DORDOGNE

Arrondissement de  
NONTRON

**Président :** Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :  
St Pierre de Côte

Date de la convocation et  
envoi de la note de

synthèse :  
26/10/2023

Nombre de membres :

En exercice : 38  
Présents : 33  
Pouvoirs : 3

**Etaient présent(e)s**

**Mesdames :** BOSREDON CURNIL Sylvie, CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, ESCLAVARD Anne-Sophie, FAURE Michèle, HYVOZ Isabelle, LAGARDE Bernadette, MAGNE Muriel, MARCETEAU Dominique, MAURUSSANE Annick,

**Messieurs :** AUGEIX Michel, BOST Claude, BOST Jean-François, BRUN Philippe, CHIPEAUX Raphaël, COMBEAU Bertrand, CURNARIE Pascal, DEMARTHON Patrick (suppléant), DESSOLAS Frédéric, DUTHEIL Frédéric, FAYE Jean-Louis, FAYOL Stéphane, FRANCOIS Philippe, GARNAUD Alain, GARNAUDIE Didier, GIMENEZ Philippe, JUGE Jean-Claude, PETIOT Tony, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, SAERENS Grégory, SEDAN Francis, VAURIAC Bernard

**Excusés et procurations :** BANCHIERI Philippe (remplacé par son suppléant P. Démarthon), DOBBELS Michel (pouvoir à I Hyvoz), DEGLANE Christine (pouvoir à AS Esclavard), WARNEZ Fabienne (pouvoir à M. Faure)

**Absents :** COUTURIER Pierre-Yves, MEYNIER Paul,

Mme Isabelle HYVOZ est désignée secrétaire de séance

## Appel à projets NOTT

Les Communautés de communes Isle Loue Auvézère en Périgord, Dronne et Belle, Périgord Limousin et du Périgord Nontronnais, travaillent depuis 2 ans sur la création d'une destination touristique commune.

La Région Nouvelle Aquitaine encourage ce type d'initiative par un appel à projet Nouvelle Organisation Touristique Territoire (NOTT).

Les EPCI partenaires souhaitent déposer un dossier de candidature pour cet appel à projet régional, aussi, le Président de la communauté de communes Périgord Limousin propose de délibérer en faveur de cette initiative commune.

La Communauté de communes est pressentie pour porter un poste de chargé de mission à temps complet dans le cadre de l'appel à projet NOTT, sur 18 mois, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2024 nécessaire pour le pilotage cet appel à projet avec un financement à hauteur de 20/25% par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine. Le poste serait supporté par les 4 Communautés de communes à parts égales. Les 3 autres Communautés de communes supporteraient également des charges de fonctionnement de notre EPCI. Une convention pour définir les règles est en cours d'élaboration.

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en  
Sous-Préfecture

Le Président  
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 13 novembre 2023  
Le Président,

Michel AUGEIX



**AR Prefecture**

024-242400752-20231109-2023\_5\_26-DE  
Reçu le 16/11/2023

Il est nécessaire de lancer un appel à candidature pour recruter ce (cette) chargé(e) de projet sur 18 mois.

Ne sachant pas sur quel grade le recrutement sera effectué, il est nécessaire d'ouvrir le poste à 35 heures sur plusieurs grades différents dès le 1<sup>er</sup> décembre 2023 :

- un chargé de projet sur le grade d'attaché
- un chargé de projet sur le grade de rédacteur
- un chargé de projet sur le grade de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe
- un chargé de projet sur le grade de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe

Lorsque le recrutement sera effectué, les grades ne correspondant pas seront fermés.

**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE le projet de création d'une destination touristique commune à l'échelle des EPCI dénommés ci-dessus.**
- **AUTORISE le dépôt d'un dossier de candidature à l'appel à projet régional NOTT.**
- **S'ENGAGE à soutenir la politique touristique définie dans le cadre de ce projet commun.**
- **DECIDE de lancer le recrutement du chargé de projet. Il ne serait validé qu'après l'accord de financement accordé par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine.**
- **DECIDE la création au 1<sup>er</sup> décembre 2023 des postes suivants :**
  - un chargé de projet sur le grade d'attaché à raison de 35 heures
  - un chargé de projet sur le grade de rédacteur à raison de 35 heures
  - un chargé de projet sur le grade de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe à raison de 35 heures
  - un chargé de projet sur le grade de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe à raison de 35 heures
- **AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires**

**36 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention**

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en  
Sous-Prefecture

Le Président  
Michel AUGÉIX



Fait à Thiviers, le 13 novembre 2023  
Le Président,

Michel AUGÉIX

